

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUIS MALASSIS ST HILAIRE DES LANDES ecole.0350485m@ac-rennes.fr	Jeudi 10 novembre 2022 de 18h00 à 20h00
<u>Membres présents :</u> Représentants de parents d'élèves : Mesdames MEHEUST et PERON. Enseignantes : Mesdames BINOIS, MICHEL, Monsieur BERTRAND (dir.) Madame HAMARD (conseillère municipale, chargée des affaires scolaires) Madame BOULIERE (adjointe au maire en charge des affaires scolaires) DDEN : Madame DERENNES	
<u>Membres absents excusés :</u> Monsieur Le Roux, IEN en charge de la circonscription de Fougères Monsieur HAMARD, maire Mesdames MERIENNE, BATES	

ORDRE DU JOUR

Ecole :

- PV juin 2022
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves 2022-2023
- Règlement intérieur du Conseil d'école
- Rentrée 2022
- Protocole sanitaire
- Règlement intérieur de l'école et charte de la Laïcité
- PPMS et sécurité
- Rythmes scolaires
- Actions et projets pédagogiques 2022-2023

Mairie :

- Travaux et entretien des bâtiments

Questions des parents (à transmettre pour le jeudi 3 novembre au plus tard) :

COMPTE RENDU DE LA REUNION

ECOLE

1) PV du 16/06/2022

- Lecture par tous les membres présents du précédent Conseil d'école.
- Le procès-verbal est adopté à la majorité.

2) Elections des parents d'élèves 2022-2023

1 liste de 4 parents candidats pour 6 places à pourvoir

Comme il s'agit d'un scrutin de liste : 4 parents élus

Il s'agit de Mesdames BATES, MEHEUST, MERIENNE et PERON

Taux de participation en légère augmentation : 73,74 % (68,47 % l'année dernière /76,52 % en 2020-2021)

Nous remercions Mme MEHEUST pour la présence au dépouillement.

3) Présentation et rôle du conseil d'école

Voir annexe 1 : le règlement intérieur du conseil d'école

Madame Derennes est toujours présente pour le poste de DDEN sur l'école.

Le DDEN connaît l'histoire de leur école. Il permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Il exerce une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition.

4) Bilan de la rentrée : effectifs et répartition des élèves, organisation pédagogique et protocole sanitaire

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES		
Cycle 1 Madame Virginie Binois	Cycle 2-3 Madame Virginie Michel	Cycle 2 Monsieur Steve Bertrand
2 TPS	11 CP	6 CE2
9 PS	8 CE1	13 CM1
10 MS		5 CM2
10 GS		
Total : 29 élèves +2	Total : 19 élèves	Total : 24 élèves
Effectif total : 73 élèves (au 05/11/2022) + 2		

Organisation pédagogique

⇒ Décloisonnement avec les CE1 : deux après-midi de 13h30 à 14h45 en questionner le monde avec Mme Michel

Protocole sanitaire

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant plusieurs niveaux (cf annexe) afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées dans les écoles : **socle** ; **niveau 1 / niveau vert** ; **niveau 2 / niveau jaune** et **niveau 3 / niveau rouge**.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Pas de limitation du brassage obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Contact tracing

Cas confirmé

L'isolement est de 7 jours.

Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

La période d'isolement débute à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ou à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

Cas contact

Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient l'ensemble des élèves et leur famille.

Cette information mentionne le nom de l'école ou de l'établissement et vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues.

5) APC

Les Aides Pédagogiques Complémentaires sont proposées de la PS au CM2. Celles-ci ne sont pas obligatoires. Elles se déroulent de 16h30 à 17h30 (17h15 pour les élèves de maternelle).

Néanmoins cette année, les directeurs n'ont pas d'obligation et les enseignants maître formateur non plus. Le directeur académique a décidé que les APC seraient comme l'année dernière spécifiquement dédiées à la compréhension de l'écrit et à la lecture.

Organisées par groupes restreints d'élèves, elles sont complémentaires de celles conduites en classe. Elles visent à enrichir le langage oral et écrit des élèves et à développer les compétences des lecteurs et des futurs lecteurs. La mise en place de ce dispositif est soumise à l'accord des parents d'élèves.

6) Règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité

Voir annexe 2 : le règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité (annexée au règlement) – remis à jour selon le règlement départemental paru en juillet 2020 et les modifications de cette rentrée 2022.

⇒ Approbation et vote du règlement intérieur. Le règlement est accepté par l'ensemble des membres.

7) Sécurité dans les écoles et PPMS 2022-2023 (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS de l'école est redéfini aux parents élus.

4 exercices par an à partir de cette année :

- 2 exercices d'évacuation incendie dont 1 dans le mois de la rentrée : fait le 13 septembre 2021

- 2 exercices PPMS :

1 exercices de confinement/ mise à l'abri

1 exercice attentat-intrusion extérieure à faire avant les vacances de la Toussaint : fait le 11 octobre 2021

Bilan : les 2 exercices se sont bien passés (lecture des CR de la fiche sécurité dans les écoles) mais il est important de pratiquer ces exercices.

EXERCICE évacuation-incendie du 13 septembre 2022

Scénario (localisation du départ de feu) : dans la classe de cycle 2 (1ère alarme déclenchée)

Alarme déclenchée dans les 3 classes à 9h15

Exercice classique – (sans porte bloquée)

Temps d'évacuation :

-cycle 1 : 1min 10s – appel fait à 1min30 s

-cycle 2 : 1 min 01s – appel fait à 1m15s

-cycle 3 : 4 min 30 – appel fait à 4min 50

Problèmes rencontrés :

- ce n'est toujours pas évident de déclencher les 3 alarmes différentes dans les 3 classes qui sont dans des bâtiments différents.
- Il faut se déplacer dans les 3 bâtiments ce qui est très fictif quant au déclenchement d'une alerte réelle où le directeur ne se déplacerait pas pour aller déclencher les 3 alarmes (et évacuerait les locaux ?)
- Déclenchement de l'alarme de la classe de cycle 3 en premier car le temps de déplacement est le plus long

Remédiations envisagées :

- A demander à la MAIRIE : serait-il possible d'avoir une seule et unique alarme qui déclenche l'alerte dans les 3 bâtiments ?

EXERCICE attentat-intrusion du 11 octobre 2022

Objectif de l'exercice : réagir au nouveau signal dans chaque classe

Scénario :

Une personne malveillante et armée s'est introduite dans l'école en passant par-dessus le portail. L'enseignante de la classe de cycle 3 la voit pénétrer dans la cour... Elle déclenche l'alerte lumineuse rouge pour dire qu'une menace est présente. Les autres enseignants renvoient le signal rouge dans les autres classes.

Les élèves, informés et formés les semaines précédentes, ont pu réfléchir et se préparer à acquérir les bons réflexes dans ce type de situation.

Problèmes rencontrés :

- Un volet de la classe de cycle 1 ne descend plus.

Remédiations envisagées :

- Le volet doit être réparé.

Bilan :

- L'objectif principal est atteint partiellement car le signal lumineux doit être relancé. Cependant les classes ont réagit avec une conduite adaptée au signal lumineux.

9) Actions pédagogiques et projets pour l'année scolaire 2022-2023

a) LES VOYAGES

Chaque classe va travailler sur le thème du Voyage de la Terre au ciel au sein de sa classe.

En fonction du protocole sanitaire, un temps fort sera réalisé en novembre en brassant les différentes classes avec l'aide de certains parents.

b) MUSIQUE A L'ECOLE

Notre projet «les voyages » en lien avec notre projet d'école a été validé par l'inspection. Clément Lagrega (intervenant en musique) intervient auprès de nos élèves de CE2-CM1-CM2 tous les mardis après 15h15-16h15 une semaine sur deux jusqu'à la fin de l'année.

Les élèves apprennent à chanter en chorale des chansons évoquant le thème des voyages, de l'astronomie. Des écoutes musicales sensibilisent les élèves à la reconnaissance de divers instruments de musique. Des productions instrumentales et vocales seront réalisées par les élèves.

c) SALON DU LIVRE :

Participation de 2 classes au **salon du livre de la jeunesse** (Fougères) en novembre 2022.

Les élèves de CP à CM2 sont allés à la médiathèque de St Marc Le Blanc visiter l'exposition consacrée à l'illustrateur Philippe UG et ils le rencontreront dans la classe.

La classe de maternelle n'a pas été retenue cette année.

Une demande de subvention est faite à la Mairie comme chaque année.

d) RENCONTRES SPORTIVES USEP

La classe maternelle participera aux rencontres USEP cette année.

e) PISCINE (à COGLEO à St Brice en Cogles)

- CE2/CM1/CM2: tous les jeudis matins au 1er trimestre
- CP/CE1: tous les jeudis matin au 2ème trimestre
- PS/MS/GS : classe bleue tous les après midi pendant 1h les 15 derniers jours

Une demande de subvention est faite à la Mairie comme chaque année et cette année pour la classe de maternelle en supplément.

f) ECOLE ET CINEMA

Les 3 classes participeront à cinécole cette année avec un film par trimestre.

g) PAYSAGES ET ENERGIES

La classes de CE2-CM est inscrite aux programmes pédagogiques LES PAYSAGES DES HOMMES EN R'EVOLUTION. Ils seront sensibilisés sur les paysages et à l'impact de l'homme sur l'environnement.

Ils recevront aussi une sensibilisation sur les énergies au cours de la période 2. Ce programme est financé par le syndicats des énergies.

h) SORTIE SCOLAIRE

Les élèves de toute l'école iront et sont allés au planétarium de Rennes pour travailler sur l'astronomie.

La classe de CP/CE1 participera à deux spectacles : Mireille en décembre et l'idole des houles en mars.

La sortie de fin d'année est à définir.

i) ACTIONS CULTURELLES DU COGLAIS

La classe de CP CE1 ira voir le spectacle intitulé « Mireille » au mois de décembre à Val Couesnon.

10) rythmes scolaires

Chaque école doit définir pour les 3 prochaines années à partir de l'année 2023-2024, les rythmes scolaires pour son école. Depuis cette année, cette demande est à la charge des mairies. L'obligation étant la semaine de 4 jours et demi, les écoles souhaitant être à 4 jours doivent envoyer une demande dérogation. Notre école souhaiterait conserver la semaine de 4 jours c'est pourquoi la mairie va transmettre une demande dérogation.

- ➔ Sur l'avis du conseil d'école, la semaine à 4 jours sera maintenue et une demande de dérogation sera demandée par la mairie.

11) Périscolaire et Mairie

a) Remerciements pour tous les travaux faits pendant l'été:

Les réparations : volet électrique, étagère, ampoule.....

Les travaux : rénovation du bureau de l'école, de la salle de la photocopieuse, WC de la cour terminés

Nous remercions la mairie pour ces rénovations et pour le financement des WC.

Merci aux agents techniques pour le nettoyage de la cour et les travaux dans l'école en août et début septembre.

b) Travaux prévus

Rénovation de la salle du couloir et de la salle de motricité

c) Remerciements pour le financement informatique

Installation de la salle informatique et modification des installations et des PC enseignants.

d) Budget transport

Les devis de transport augmentent beaucoup par conséquent nous ne pouvons pas financer autant de déplacement. Est-il possible d'envisager une augmentation du budget de transport l'année prochaine?

Exemple :

- sortie à rennes 293€ en 2020 // 319 € en 2022
- sortie à Fougères 100 à 119€ en 2020 // 123 à 153 € en 2022

Il y a une augmentation de 10 à 20 %

- *Mme Boulière indique qu'elle va demander à la mairie si cela est possible.*
- *Un représentant de parent propose aussi de demander un effort du côté des familles.*

12) Questions des parents

Les repas à la cantine semblent être moins appréciés par les élèves cette année. Y a-t-il eu des changements ?

- *Réponse de la mairie : Il n'y a pas d'explication, ni de changement. On va essayer de voir avec les fournisseurs.*

- *Un représentant de parent : Il n'est pas remis en cause la préparation des repas et leur diversité mais surtout la qualité de certains produits.*

Secrétaire de séance : S.BERTRAND

Président de séance : S.BERTRAND